

Le CA camp 1 face à la violence infra-guerrière... : Après les exercices "FUTURO", on passe à "SICURO 96"

Autor(en): **Weck, Hervé de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **141 (1996)**

Heft 9

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le CA camp 1 face à la violence infra-guerrière...

Après les exercices « FUTURO », on passe à « SICURO 96 »

Par le colonel Hervé de Weck

Depuis l'implosion de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie, on ne doit plus craindre en Europe de grands affrontements de forces aéro-mécanisées, du moins à moyen terme. La « sainte crainte » de l'Armée rouge ayant disparu, de vieilles et virulentes haines nationalistes se sont réveillées. Pour arriver à leurs fins, des gouvernements, des mouvements extrémistes, qui ne se sentent pas liés par le droit, les conventions internationales et le respect de la vie humaine, sont prêts à s'en prendre aux fondements des Etats démocratiques, à recourir sans scrupule au chantage, au terrorisme et à tous les moyens capables de déstabiliser des opinions occidentales psychologiquement vulnérables, à imposer leur idéologie. Pour financer leurs opérations, ils pratiquent à vaste échelle le trafic de drogue, le crime organisé ; dans un marché d'armes où l'offre, légale et illégale, est surabondante, ils ne manquent pas de fournisseurs... Pour désigner cette menace, les stratèges utilisent le terme de « violence infra-guerrière ».

Il appartient aux autorités politiques de lutter contre cette forme de menace, mais elles peuvent se trouver débordées, surtout en Suisse où les cantons sont souverains en matière de police ; en cas de crise, elles devraient rapidement faire appel à l'armée : des

formations militaires seraient alors mises à leur disposition. C'est ce que la doctrine d'Armée 95 appelle « service d'appui » ou « engagement subsidiaire de sûreté ».

Les états-majors sont encore peu habitués à ce genre de mission qui pose des problèmes très particuliers. Il convenait donc que l'état-major du corps d'armée de campagne 1 réfléchisse à ces questions. L'exercice « SICURO » repose sur la violence infra-guerrière dans les pays voisins et en Suisse, les menaces multiformes d'un groupement extrémiste armé, dont les militants se chiffrent par centaines de milliers. Ses actions ne connaissent pas de frontières, ce qui amène les autorités du pays AZUR et le nôtre à collaborer. Dans ce contexte, il s'agit aussi pour le corps d'armée de campagne 1 de maintenir ouverte la transversale comprenant le Grand-Saint-Bernard et le Simplon.

Extraits de la Conduite opérative 95

23. Collaboration avec des armées étrangères

Lors d'un chantage stratégique ou d'une agression majeure, une collaboration avec des forces étrangères et amies peut entrer en considération (...) ¹. Les conditions préalables sont les suivantes :

- mission du Conseil fédéral ;
- formulation des objectifs stratégiques et des conditions-cadres par les autorités suprêmes et par le Commandant en chef ;
- règles fixant les objectifs et la marge de manœuvre dans la conduite des négociations.

Les forces de l'ordre en Suisse

Contrairement à ce que d'aucuns prétendent, la

¹ Une telle possibilité n'existe que dans des situations où la neutralité permanente de la Suisse n'interdit pas une telle collaboration.

La situation au début de l'exercice « SICURO »

A l'ouest de la Suisse, les affrontements entre les forces de l'ordre et un front insurrectionnel extrémiste se sont durcis. De nombreux attentats ont été commis, des personnalités politiques enlevées. La situation s'est tellement détériorée qu'une vaste opération de police a dû être déclenchée sur l'ensemble du territoire, spécialement dans les grandes villes et dans le secteur frontière jouxtant la Suisse, impliquant les forces de la police nationale et une division d'infanterie mécanisée. Le mouvement n'en est pas pour autant décapité : il est encore bien implanté en Haute-Azurie et dispose de bases logistiques en Suisse. De nombreux sympathisants du mouvement affluent dans les régions proches de notre frontière, où se trouvent les camps d'internement.

Des flux de réfugiés, dont de nombreux membres du front extrémiste, franchissent la frontière Ouest de la Suisse ; des attentats, des violences et des manifestations se sont produits en Suisse romande. Les autorités cantonales, débordées, ont demandé la mise à disposition de tout ou partie de « leur » régiment territorial².

Suisse (7 millions d'habitants) n'est pas un Etat « policier ». Les polices cantonales comprennent 10 500 hommes, les effectifs des polices des villes de Berne, Lausanne et Zurich environ 1000 hommes et l'ensemble des polices municipales 1 700. Ces forces se trouvent articulées en 55 organisations distinctes. 7500 gendarmes font partie des groupes d'intervention qui existent dans la plupart des corps, dont 750 formés à l'anti-terrorisme. Des détachements du Corps des gardes-fortifications peu-

vent assurer des missions statiques, entre autres des gardes d'ambassades. Ces moyens suffisent à assurer l'ordre public en cas de crise ponctuelle, d'autant plus que la majorité des cantons ont adhéré à des concordats d'entraide policière³.

En France (55 millions d'habitants), abstraction faite de toutes les autres forces de police, la gendarmerie nationale, réserve générale à la disposition du gouvernement, comprend 90 700 hommes, chargés de veiller à la sécurité pu-

blique, au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois. 17 000 gendarmes mobiles, répartis dans 135 escadrons, s'occupent plus spécialement des manifestations.

Des accords européens, signés par le Conseil fédéral, prévoient que notre pays pourrait être appelé à accueillir en six mois 400 000 réfugiés provenant de groupes ethniques souvent en guerre dans leur pays d'origine. Les autorités civiles pourraient-elles assurer l'accueil de telles masses ? Une conférence internationale se tient à Genève, alors que, dans les grandes villes suisses, la situation est tendue et que les manifestations s'y multiplient. La police genevoise réussirait-elle à faire face si un mouvement extrémiste déclenchait à ce moment des démonstrations violentes comme on l'a vu récemment au nord-est de notre pays ? 3000 extrémistes ont nécessité l'intervention de 10 000 policiers et hommes des services de protection de la frontière ! Les autres polices cantonales, surchargées, quels moyens pourraient-elles mettre à disposition du canton de Genève ?

Décider un service d'appui relève de la compétence du Conseil fédéral, tandis qu'un service d'ordre relève de celle du Parlement. Compte tenu de sa portée politique, la seconde solu-

² Dans l'Armée 95, les régiments territoriaux, recrutés dans la région où ils devraient être engagés, apportent de l'aide aux autorités cantonales : ils peuvent relever la police pour des tâches de garde, de surveillance, mais en aucun cas des missions d'intervention dans la rue en cas de manifestation.

³ Il existe 4 concordats qui couvrent la Suisse orientale, la Suisse centrale, l'ouest du pays et le nord-ouest. La république et canton du Jura, entre autres, n'a adhéré à aucun de ces 4 concordats.

tion, qui est un service actif, ne sera décidée que dans des situations qui mettraient en péril l'existence même de l'Etat.

« Les agressions terroristes appellent, c'est l'évidence, des réponses adaptées. Dans un Etat de droit, elles devront être claires, volontaires, cohérentes et légales. Encore faut-il que la loi, dans le respect des libertés publiques et de nos valeurs fondamentales, permette de répondre aux atteintes à l'ordre public. »

Jean-Louis Bruguière

« La menace terroriste »,
Défense nationale, avril 1996.

La législation et la doctrine de la subsidiarité tiennent-elles compte qu'en cas de violence infra-guerrière, la situation dans une région donnée peut se dégrader en quelques instants et devenir un véritable « guêpier » ?

Les autorités civiles et militaires, ayant accepté le principe d'un service d'appui, risquent de se trouver impliquées dans une opération de maintien de l'ordre en milieu hostile, sans que la législation corresponde au développement de la situation. Il ne faudrait pas que les pompiers n'aient que les moyens d'éteindre l'incendie d'une villa et qu'ils ne puissent pas intervenir quand le sinistre ravage un grand immeuble ! Le passage au service d'ordre, donc au service actif, est-il réglé d'une façon suffisamment souple ?

Appréciation de la situation en cas de violence infra-guerrière

Dans un contexte de violence infra-guerrière, le schéma d'appréciation de la situation, valable pour le combat conventionnel, ne joue plus. Le service d'ap-

Missions possibles de la troupe en cas d'engagement subsidiaire

- Protection de l'espace aérien, transports aériens
- Surveillance, garde d'objets
- Surveillance de routes et d'autoroutes (patrouilles terrestres, hélicoptères, drone)
- Contrôle de personnes, contrôle de circulation
- Barrage de routes, bouclage de secteurs
- Contrôle d'entrée, escorte
- Transports de personnes et de matériel
- Renforcement des gardes-frontière
- Transmissions, écoutes

pui, le maintien de l'ordre se définissent par une mosaïque d'événements multiformes qui exigent une difficile gestion pluridisciplinaire dans des situations où des pulsions irrationnelles, des mécanismes de la psychologie des masses risquent de provoquer des dérapages.

Les états-majors militaires doivent s'inspirer des grilles utilisées par la police et les autorités civiles. Dans l'exercice « SICURO », comment prévoir les actions d'un front extrémiste et sur la base de quels indices ? Ce ne sont pas seulement ses moyens, des explosifs, des engins chimiques ou



Martigny, vue en direction du col du Grand-Saint-Bernard.

biologiques, des armements légers, des matériels lourds volés aux forces régulières qui sont déterminants, mais la volonté de s'en servir, pour atteindre des buts politiques et psychologiques. Un tel mouvement tient compte des effets positifs ou négatifs de chacune de ses actions.

Dans l'exercice « SICURO », le front extrémiste a déclenché à l'ouest de la

Suisse une offensive terroriste généralisée ; il contrôle certaines parties du territoire, opérant comme un mouvement insurrectionnel ; il dispose en Suisse d'infrastructures de conduite et de bases logistiques. Va-t-il étendre à notre territoire les actions qu'il mène à l'étranger ? Incontestablement, il en a les moyens, en hommes et en matériel. En a-t-il la volonté ? Vraisemblablement pas, parce qu'il tient à

préserver ses infrastructures et ses arrières. De cette grille d'appréciation en cas de violence infra-guerrière, on peut déduire les scénarios qui seront à la base des dispositifs militaires...

Problèmes de conduite

Lors d'un engagement subsidiaire, la troupe est subordonnée aux autorités civiles, ce qui implique une collaboration avec la police, entre autres dans le domaine du renseignement, alors que les deux partenaires n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. L'intégration des renseignements implique l'échange d'officiers de liaison, voire une seule salle de conduite où l'on centralise tous les renseignements. La collaboration avec les gardes-frontière apparaît moins « délicate », parce que la doctrine est claire et qu'il y a des générations qu'on l'exerce. L'articulation réglementaire des états-majors doit aussi être adaptée aux situations changeantes, caractéristiques d'un service d'appui.

Dans la situation initiale de « SICURO », les troupes sont en service d'appui, si bien que la conduite reste l'affaire des gouvernements cantonaux. Au niveau du corps, d'abord avec un état-major réduit, il s'agit de préparer des mesures au profit des autorités. Des officiers de liaison se trouvent aux PC des polices cantonales directement

Grille d'appréciation de la situation en cas de violence infra-guerrière

Activités	Capacité	Volonté politique
1. Trafic de drogue, crime organisé, blanchiment d'argent	oui/non	oui/non
2. Intoxication, désinformation	oui/non	oui/non
3. Enlèvements, terrorisme	oui/non	oui/non
4. Engagements de moyens chimiques, biologiques, d'armes particulières	oui/non	oui/non
5. Guérilla urbaine/rurale	oui/non	oui/non
6. Opérations militaires	oui/non	oui/non
7. Volonté de prendre le pouvoir	oui/non	oui/non

peu vraisemblable	possible	dangereux
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Scénarios :

- a....
- b....
- c....



Martigny, vue en direction de Saint-Maurice.

concernés et au PC du secteur des gardes-frontière.

La division territoriale 1, dont le secteur correspond aux territoires des cantons du Jura, de Berne, Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Genève, coiffe les régiments territoriaux de ces cantons. De plus, elle remplit des missions dans les domaines de la logistique, du service sanitaire et du sauvetage.

Les états-majors du corps et de la division territoriale (c'est elle qui sera normalement chargée de l'exécution des mesures) organisent d'emblée des consultations avec les gouvernements cantonaux et ils échangent avec eux toutes les informations utiles. Ces rencontres, même informelles, évitent que les autorités civiles fassent des demandes d'aide qui ne tiennent pas compte des

moyens dont disposent les militaires.

Dans le secteur du corps, la mobilisation des régiments territoriaux pour un service d'appui devrait avoir des effets bénéfiques : une telle mesure tranquillise les populations civiles et contribue au maintien de l'ordre public. L'Armée 95 ne possédant plus de détachements d'assistance chargés d'accueillir les réfugiés, ce sont les régiments territoriaux qui assument cette tâche ; cela fixe le gros de leurs moyens. Comment récupérer des troupes indispensables pour d'autres missions ? La Protection civile pourrait prendre la relève, mais une telle mesure implique une bonne coordination et des ordres préalables émis assez tôt... Quoi qu'il en soit, il convient de renforcer le dispositif dans les meilleurs délais.

Le passage de la conduite depuis Berne à la conduite par le corps doit s'effectuer

à un moment qui est difficile à déterminer. Il vaut mieux que cela se fasse trop tôt que trop tard. Avant même que le corps prenne la relève, des officiers de liaison du corps et de la division territoriale doivent être associés aux travaux et aux décisions de l'Etat-major général à Berne.

La situation pouvant se dégrader rapidement, on ne pourra pas conduire longtemps depuis des PC de paix ; il faudra occuper des PC enterrés permanents qui sont d'excellentes infrastructures, les seules à disposer de l'ensemble des réseaux de transmission indispensables à la conduite. Le choix d'une caserne est, à cause de cela, pratiquement exclu, mais de telles installations, plus ou moins proches du PC, servent à accueillir des conférences de presse et les séances avec les nombreux partenaires avec lesquels il s'agit de collaborer.

En service d'appui se pose un gros problème d'instruction. Pour que les formations mobilisées atteignent leur top niveau, il faut compter quelques semaines. Or le temps manque pour donner une instruction adaptée à tous les hommes ; il faut sélectionner, en particulier dans les troupes d'infanterie ou d'infanterie territoriales, ceux qui sont aptes à remplir telle ou telle mission particulière.

La « guerre » de l'information

En service d'appui, ce sont au premier chef les au-

torités cantonales, voire le Conseil fédéral qui sont responsables de l'information. Les indispensables conférences de presse doivent être conduites, éventuellement par le président de la Conférence des chefs de départements militaires romands ou par le président du gouvernement cantonal le plus concerné. Une conférence de presse doit être soigneusement préparée : il faut compter une douzaine d'heures, répétitions comprises. Face aux journalistes, les militaires ne sont qu'en appui ! S'ils interviennent, ils utilisent un ton aussi peu « militaire » que possible et évitent le « jargon technique », c'est-à-dire la terminologie spécifique aux états-majors.

Dans une situation de violence infra-guerrière, on commettrait une maladresse en présentant les problèmes qui se posent selon un ordre de gravité croissante ou décroissante ; en effet, chacun touche direc-

tement à la sensibilité et à l'irrationnel d'une partie de l'opinion publique. En revanche, il apparaît vital de mettre clairement en évidence la menace que représente un mouvement extrémiste de masse pour notre population et les institutions du pays. Les journalistes doivent comprendre que les autorités de l'Etat voisin ont dû engager une « division » de gendarmerie et une division d'infanterie mécanisée, pour reprendre le contrôle du territoire joutant notre pays. Il faut également apprécier la situation dans le domaine du terrorisme. Cela évitera que des journalistes, forcément critiques, demandent si l'armée n'est pas en train de « prendre le pouvoir » ou de mobiliser des troupes, contribuant ainsi à dramatiser la situation.

En cas de violence infra-guerrière, des paramètres psychologiques, voire irrationnels prennent une importance déterminante ; il

appartient donc aux responsables civils de marquer nettement les seuils à ne pas dépasser, de donner des « signes d'autorité » (expulsions ciblées, interdiction de certaines manifestations). En Italie par exemple, l'engagement de formations militaires dans le contexte d'opérations anti-mafia a, dans un passé récent, tranquilisé les populations. De telles mesures doivent être intégrées à la guerre de l'information qui se livre à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Problèmes en relation avec les transversales

Les autorités suisses se doivent de maintenir ouvertes le plus longtemps possible les transversales d'importance européenne ; celles-ci ne se limitent pas à des routes ou à des voies de chemin de fer mais comprennent des oléoducs, des gazoducs, des lignes à haute ou à très haute tension, des lignes de communications. Dans un contexte de violence infra-guerrière, la sécurité de ces infrastructures pose problème : on pourrait être amené à prendre un véritable dispositif de combat le long de ces transversales, alors que, légalement, le pays se trouve en situation de service d'appui. Des forces de maintien de la paix étrangères pourraient être autorisées à les utiliser. Récemment, l'OTAN, déployant son dispositif en Bosnie, n'a-t-il pas fait transiter par le territoire suisse et par son espa-



Défilé de Saint-Maurice, vue en direction du Chablais.

ce aérien des trains de matériel ainsi que des avions de transport ?

La transversale qui concerne le CA camp 1 et le CA mont 3 comprend les fuseaux et les axes reliant la France et l'Italie, situés entre l'Ajoie et Genève au Nord-Ouest, le Grand Saint-Bernard et le Simplon. Le secteur d'intérêt du CA camp 1 comprend dès lors l'ensemble du canton du Valais.

Dans l'exercice « SICURO », lorsque Berne repère le problème de cette transversale, il n'a subordonné au CA camp 1 que les régiments territoriaux de Berne et des cantons romands à l'exception de Fribourg. A ce moment, l'Etat-major général pourrait le renfor-

cer avec la Division de montagne 10, la Brigade territoriale 10 et la Brigade de forteresse 10, afin d'assurer une unité de commandement sur l'ensemble de la transversale. Une telle décision entraînerait une modification des secteurs du CA camp 1 et du CA mont 3.

Dans une telle hypothèse, le commandant du premier corps envisage de subordonner la Brigade territoriale 10 à la Division de montagne 10 qui tient l'axe du Grand-Saint-Bernard depuis le sud de Martigny et est prête à intervenir sur le Simplon. Il garde en main la Brigade forteresse 10, lui donne la mission de tenir le terrain-clé Saint-Maurice-Martigny, en la renfor-

çant avec un bataillon de chars enlevé à une division de campagne qui couvre la frontière Ouest. La Brigade blindée 1, dans le secteur Yverdon-plaine de l'Orbe, se tient prête à intervenir à Genève, au nord de Lausanne, dans la trouée de Vaulruz, dans le Chablais, voire en Valais dans la vallée du Rhône.

Des officiers des Grandes Unités du corps d'armée de montagne 3 qui étaient concernées par « SICURO » participaient à l'exercice, ce qui prouve que, dans le monde militaire, on tire à la même corde et que les limites de secteur ne constituent pas des barrières psychologiques.

H. W.



SWISS ARMY GIFT COLLECTION

Duo d'exception et de perfection

WENGER
of Switzerland



CARAN d'ACHE
GENEVE